

COMMUNE DE PENTHALAZ



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2019-30 **Remplacement des cibles à 300** **mètres, Armes de guerre.**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

| PREAMBULE

La société de tir à 300 mètres a vu le jour à Penthaz en 1947. Forte de 70 membres de tous âges, elle a perpétué la tradition du tir durant toutes ces années permettant, à ceux qui le doivent, d'effectuer leurs tirs obligatoires dans le cadre de l'armée, mais aussi aux plus ou moins jeunes de découvrir ou de pratiquer ce sport sous bonne garde, grâce notamment à la présence de moniteurs formés et reconnus par l'Armée suisse. La société a toujours œuvré afin d'entretenir le stand de tir, en rénovant ses extérieurs et en installant récemment un système de protection contre la contamination de la zone des cibles, en conformité aux nouvelles normes écologiques, et ceci avec la participation de la Commune.

De plus la société a restauré, année après année, les installations "Polytronic" par ses propres moyens. Toutefois les infrastructures actuelles ont vieilli et ont tout juste permis de terminer la saison 2018. La prochaine, soit 2019, ne pourra être lancée sans le remplacement des cibles.

| ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La société de tir de Penthaz est active lors de maintes manifestations, telles :

- L'Abbaye de Penthaz qui se déroule tous les trois ans, en organisant et participant aux tirs de concours ;
- Les tirs annuels obligatoires ;
- Le Championnat annuel de tir à Bettens ;
- Le Tir biennal en Campagne à Penthaz ;
- Le tir annuel de clôture, ouvert à toutes et à tous ;
- Le Tir Vaudois en 2013 ;
- Le Tir fédéral suisse de 2015 ;
- Et au stand de tir privé d'Yverdon, avec les jeunes tireurs, pour un après-midi de découverte du tir sportif au pistolet.

À cette liste, on peut encore ajouter tous les concours de tir où les couleurs de Penthalaz ont été représentées par les membres qui s’y rendent individuellement. De plus, la société enseigne aux jeunes le tir sportif via le traditionnel cours des jeunes tireurs. Avec ses sept moniteurs jeunes tireurs certifiés, la société enseigne cette discipline depuis des décennies.

RÉNOVATION

En dehors des jours de tir, le bâtiment de la société est mis en location. Ces revenus permettent au comité d’investir dans le matériel de rénovation et de maintenance du bâtiment, tout en œuvrant lui-même et avec le renfort des membres à :

- Repeindre et réparer les murs du bâtiment, en 2014 ;
- Installer des récupérateurs de balles sur le terrain des cibles, en 2016 ;
- Installer de nouveaux chauffages électriques et de nouveaux sanitaires, en 2017 ;
- Monter de nouvelles gouttières en 2018 ;
- Effectuer les grands nettoyages de printemps des alentours du stand.

LA SOCIÉTÉ EN QUELQUES CHIFFRES

Date de création de la société	1947
Nombre de membres	70
Date d’installation des cibles (Polytronic TG 3000)	1988
Nombre de cartouches tirées depuis 1988	275’280
Nombre de jours de tir par année	18
Moyenne du nombre de tireurs par jour de tir	30
Moyenne du nombre de jeunes tireurs par année	5

La société est bien consciente que la discipline du tir, en particulier la branche pratiquée avec des fusils militaires, fait actuellement l’objet d’un grand débat. Dans ce contexte, elle tient à préciser qu’elle est avant tout composée d’un comité de jeunes adultes désireux de continuer à pratiquer un sport populaire en Suisse et à maintenir une ancienne société villageoise.

INSTALLATIONS :

L’installation des cibles "Polytronic" de type TG 3000 date de 1988. Il est nécessaire de les remplacer par des cibles de type TG 6300 afin de permettre à la société de lancer la saison de tir 2019.

La société a fait un appel de dons mais n’a reçu, à ce jour, aucune réponse.

La société a reçu des lettres de soutien de l’USL et de la société L’Abbaye des Mousquetaires.

Le câble de ligne et le train de ligne sont en ordre et ont été testés par le technicien Polytronic lors de la visite des lieux.

Sur les 6 lignes de tir, seules 4 sont utilisées. Afin de limiter les coûts et surtout de pouvoir débiter la saison 2019, il a été convenu de ne rénover que 4 cibles.

L'acceptation du nouveau "Polytronic" n'entraîne aucun coût pour l'homologation des nouvelles installations. Les efforts de l'OFT sont facturés via le SAT.

Des discussions ont eu lieu avec les communes de Daillens et de Penthaz afin d'analyser et d'envisager, à terme, la fusion de nos équipements, donc de n'avoir qu'un seul stand pour nos trois communes. Si, dans l'immédiat, cette possibilité n'est pas prévue, elle nécessiterait néanmoins d'augmenter le nombre de lignes de tir, donc de cibles, à un minimum de 8 unités.

DÉTAILS CHIFFRÉS DU PRÉAVIS

Libellés	Montant
Installation Polytronic de tir TG 6300	47'520.00
Connexion, montage	2'800.00
Cible de base pour changer	4'840.00
Cadre avec visuel A	1'040.00
Cadre avec visuel B	1'280.00
Révision du changeur	1'640.00
Polydata et éditeur (logiciel)	5'100.00
Sous-total	64'220.00
Détecteur de coups	10'000.00
Divers et imprévus	4'400.00
Sous-total 2	78'620.00
TVA	6'290.00
Total TTC (arrondi)	85'000.00

FINANCEMENT ET CHARGES ANNUELLES

Les charges annuelles d'entretien seront supportées par la société du stand de tir. Pour la Commune, il n'y aura que les charges d'amortissement.

Nous vous proposons d'amortir cet investissement en 30 ans, à raison de CHF 2'850.00 par année au maximum.

Le financement se fera par la trésorerie courante.

CONCLUSIONS

La Municipalité est convaincue que le remplacement des cibles, après 30 ans de service, est nécessaire. Les nouvelles installations permettront de pérenniser les activités de la société. Elle vous prie de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthalaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2019-30, où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

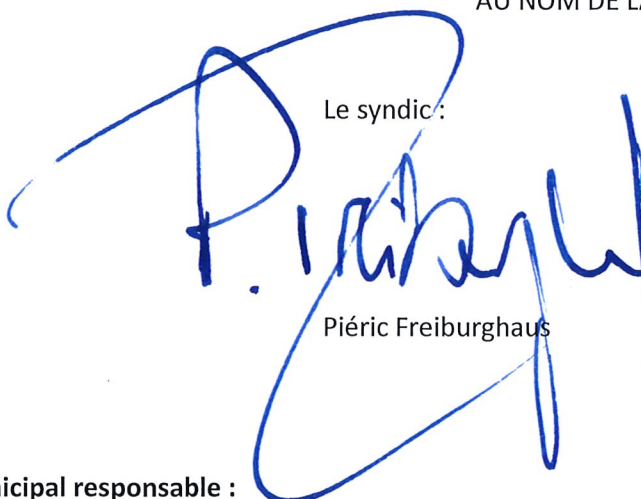
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des cibles ;
2. De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
3. D'amortir le montant en 30 ans à raison de CHF 2'850.00 par année au maximum.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Adopté en séance de Municipalité du 18 février 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

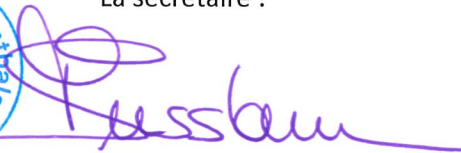
Le syndic :



Piéric Freiburghaus



La secrétaire :



Sylvie Nussbaum

Municipal responsable :
M. Yves Jauner